

Le 24 juin 2015

Monsieur Pierre DUCOUT
Président

aux

Membres du Conseil Communautaire

Ma Chère Collègue, Mon Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le :

Mardi 30 juin 2015 à 19 h à la Mairie de CESTAS

ORDRE DU JOUR :

FINANCES

- 3/1 - Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes 2015 (FPIC) – Répartition du prélèvements entre la Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde et les Communes membres – Autorisation
- 3/2 - Association Bordeaux Productic – Subvention 2015 – Convention – Autorisation
- 3/3 - Mission Locale des Graves – Participations 2015 – Conventions de partenariat – Autorisation
- 3/4 - Plie des Sources – Participation 2015 – Protocole d'accord – Autorisation
- 3/5 - Zone d'Activités de Jarry - Décision modificative n° 1 au budget annexe – Autorisation

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 3/6 - Parc d'activités du Courneau 1 – Vente d'un terrain à la Société T2B Aluminium – Autorisation
- 3/7 - Acquisition de parcelles à la Sarl Domaine des Pins – Autorisation
- 3/8 - Zone d'Activités de Jarry – Promesse d'échange parcellaire entre la Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde et Gemfi – Signature du Protocole d'accord - Autorisation

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- 3/9 - Plie des Sources – Convention d'occupation de locaux avec la Commune de Canéjan – Autorisation
- 3/10 - Aires d'accueils des gens du voyage – Modification des règlements intérieurs au 1^{er} août 2015 - Autorisation
- 3/11 - Aire d'accueil des gens du voyage de Saint Jean d'Illac – Prolongation du marché passé avec la Société SG2A L'Hacienda – Signature d'un avenant – Autorisation

PERSONNEL

- 3/12 – Personnel - Modification du tableau des effectifs - Autorisation

TRANSPORT

- 3/13 - Transport scolaire – Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2015/2016 – Autorisation
- 3/14 - Transport de proximité – Tarification au 1^{er} septembre 2015 - Autorisation

COMMUNICATIONS

Décisions prises par le Président en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vous remerciant par avance de retenir cette date et comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Ma chère collègue, Mon Cher Collègue, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président - Pierre DUCOUT

